



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 85.- / étudiants: 37.-

Utile aux militaires, pernicieuse aux diplomates

Nos voisins ont souvent craint que la Suisse soit le talon d'Achille de la défense des pays européens. Durant la Guerre froide, le commandant de corps de Montmollin et le maréchal Montgomery avaient, d'entente, fixé les lignes de défense de l'armée suisse et de l'OTAN face au Pacte de Varsovie. Mal défendus, les ciels suisses et autrichiens du «corridor neutre» auraient permis aux avions soviétiques de débouler à la hauteur de Lyon, et aux alliés de bombarder Bratislava. L'anticommunisme de fond de la société et des autorités facilitait la désignation de l'adversaire éventuel. La troupe s'entraînait à reconnaître les matériels russes.

Cet environnement stratégique unique au monde, qui situe la Confédération au croisement de quatre grands pays européens, lui impose une responsabilité. Elle doit à ses voisins la crédibilité de sa défense. Encore faut-il s'entendre sur la manière. Et deux grands projets lancés l'an dernier in-

Nous avons adhéré à l'*European Sky Shield Initiative* (ESSI – initiative de bouclier antimissile européen), signée

le 17 octobre 2024 par le directeur général de l'armement. Pour nos voisins, le projet vise à assurer la défense du continent par l'acquisition conjointe et coordonnée de systèmes de défense sol-air. Le Conseil fédéral, dans son communiqué du 10 avril 2024, est plus technique: «La participation à l'ESSI vise essentiellement une meilleure coordination des projets d'acquisition, de l'instruction et des aspects logistiques dans le domaine de la défense sol-air.»

Formellement, la neutralité serait préservée. Le texte réserve le droit à la Suisse de se retirer en cas de conflit international impliquant l'un des participants. Elle ne consacrerait pas une adhésion à une alliance militaire. Il n'empêche, ces précautions interviennent après le rappel que «l'environnement sécuritaire euro-atlantique a dramatiquement changé». Cette affirmation ancre la Suisse dans un bloc d'intérêts sécuritaires communs.

Et que penser de l'adhésion, il y a neuf mois, de la Suisse au projet de «mobilité militaire» de l'Union européenne, parfois surnommé le «Schengen militaire», développé dans le cadre

de la PESCO, la coopération structurée permanente de l'UE en matière de défense?

Ce programme vise à standardiser les processus d'autorisations de franchissement des frontières des pays membres par des convois militaires. Certes, cette adhésion n'entraînerait aucune obligation pour la Suisse. On s'interroge toutefois sur la proportionnalité des intérêts en cause. Les alliés ont assurément plus à franchir nos Alpes que la Suisse à envoyer fréquemment des convois militaires en Europe.

Mais il y a plus. En ces temps de guerre hybride, où les frontières entre guerre et paix s'estompent, que penser du franchissement de notre territoire par des nations engagées ailleurs, plus ou moins ouvertement? De la logistique à l'engagement, en passant par l'appui à l'instruction, une armée est un système. Une autorisation de franchissement le soulage dans son ensemble. En permettant d'accélérer un trajet, lui-même totalement pacifique, elle libérera peut-être d'autres moyens, plus offensifs, ailleurs.

Nous continuerons, dit-on, d'examiner les demandes au cas par cas. Par définition, la standardisation, qui vise l'accélération, exige d'envisager les cas de figure à l'avance. Cela constitue le premier pas vers l'automatisation.

Ces initiatives inscrivent les efforts de préparation de la Suisse en cohérence avec ceux de ses voisins. Cela s'est vu dans l'histoire, et leur intérêt militaire est indiscutable.

Mais le danger qu'elles représentent au plan diplomatique pour notre neutralité l'est tout autant. Ce renforcement progressif d'un cadre institutionnel et juridique participe à la création d'un ensemble stratégique encore plus

cohérent et affiné. Or, la neutralité implique de rester en dehors d'alliances militaires. La multiplication d'initiatives telles que celles que nous avons décrites finit par flouter la frontière entre l'autonomie défensive et l'appartenance à un bloc.

Nous avons récemment dénoncé cette adhésion par glissement à propos de nos relations bilatérales avec l'UE depuis 1994. Elle repose sur une dissonance cognitive entre les attentes de chacun des partenaires: le Conseil fédéral ne cesse de rappeler que la neutralité reste sauve; simultanément, les alliés, peu compréhensifs à l'égard de cette bien embarrassante tradition diplomatique, applaudissent chaque «progrès dans la relation».

Le «Sud global» regarde l'Occident d'un œil de plus en plus méfiant. Sans compter le risque de division qui guette l'Union européenne elle-même. Paradoxalement, ces initiatives coopératives contiennent à la fois une dimension utile et une autre, pernicieuse. Dès lors que notre neutralité ne se conçoit «qu'armée», on ne peut exclure a priori que notre préparation passe aussi par la coopération — en particulier après trente ans de désarmement matériel, doctrinal et moral. Mais c'est sous le seul angle de la reconstruction de notre propre capacité de défense qu'il convient d'apprécier ces programmes.

Il est déplorable que les réticences de nos parlementaires à doter notre budget militaire imposent certaines de ces compromissions. A l'heure d'y souscrire, par faiblesse financière ou par pragmatisme, ce serait une grave erreur que d'oublier que nos voisins ne sont pas obligatoirement nos amis. Et que, comme nous, ils se réarment.

Félicien Monnier

La Nation! Appel aux dons et rappel d'abonnement

Un abonné et ami de longue date nous fait mille compliments sur le contenu de notre journal, mais déplore que nous maintenions un titre jugé désuet et clivant. Né au mitan des turbulences historiques de l'entre-deux-guerres, notre mouvement s'est bien gardé de participer aux grandes passions politiques qui ont dévasté le monde. Les fondateurs ont estimé que nous formions bel et bien une nation, petite mais viable. Donc le titre de leur publication était l'expression de la défense des intérêts du Pays de Vaud au sein de la Confédération, et non d'allégeance à une quelconque internationale idéologique.

Par nécessité, pour des raisons stratégiques, par volonté d'innovation, beaucoup de journaux ont changé d'appellation: la *Feuille d'avis de Lausanne* devient *24heures*; le *Journal d'Yverdon* devient *La Région*; *Tribune* devient *Vaudois!*... Et *La Nation* reste *La Nation*. La typographie a varié, la présentation a évolué, mais le titre a été conservé. Plus encore, le contenu du bandeau avec son blason, ses deux devises, est resté immuable. Certains misent sur la nouveauté pour durer. Nous estimons que la stabilité de notre titre

symbolise la pérennité du Pays de Vaud et notre volonté d'y contribuer. Une devise étrangère proche de l'esprit de notre mouvement est celle de Guillaume 1^{er} d'Orange-Nassau, dit le Taciturne: *Je maintiendrai*.

Nous vous proposons de nous aider à maintenir et à faire fructifier le riche héritage dont nous sommes les actuels dépositaires. Le prix de l'abonnement couvre juste les frais d'impression et de distribution de chaque numéro réalisé par une équipe de bénévoles. Vous comprenez que pour le surplus, chaque année nous faisons appel à votre générosité, afin de fêter avec vous, si Dieu le veut dans six ans, le centenaire de *La Nation*.

La Rédaction



Journal *La Nation* – 1003 Lausanne
CH09 0900 0000 1000 4772 4

Les intérêts français sur le Rhône

Le Rhône assure le refroidissement des quatre centrales nucléaires du Bugey, de Saint-Alban, de Cruas et du Tricastin.

La Tribune de Genève du 26 mai dernier annonçait qu'un accord était en cours de négociation pour que la Suisse accorde à la France un droit de regard sur le niveau des eaux du Léman.

La Suisse conserverait son droit de gestion exclusive de l'eau du Lac, mais en cas de sécheresse la France aurait le droit d'intervenir pour garantir l'approvisionnement de ses centrales. Devant les caméras du 19.30, le conseiller d'Etat Antonio

Hodgers s'en inquiète: «*Si la France étend son parc nucléaire tout en augmentant sa consommation d'eau, tandis que le réchauffement climatique réduit nos propres ressources, nous serons tous confrontés à un problème. Nous ne viderons pas le Léman pour alimenter une centrale nucléaire: nous avons des responsabilités envers les cantons de Vaud et du Valais.*»

Nous saluons le sens de la responsabilité confédérale de M. Hodggers. Il a raison de dénoncer l'intérêt des Français pour le barrage genevois du Seujet. La guerre de l'eau ne concerne pas que les peuples du désert.

Fé. M.

Le Haut-Karabakh II: l'époque soviétique

Après avoir annexé successivement l'Azerbaïdjan, l'Arménie et la Géorgie en 1920, les bolcheviques opèrent une importante réorganisation institutionnelle et territoriale au sud du Caucase. Loin d'accorder à chaque Etat le statut de république à part entière au sein de l'URSS, ils préférèrent regrouper leurs conquêtes dans une entité unique, la République socialiste soviétique de Transcaucasie, et cela malgré la mésentente entre les intéressés, spécialement entre Arméniens et Azéris. Afin de ménager leurs bonnes relations avec la Turquie kémaliste, les Soviétiques règlent la question des provinces contestées dans un sens favorable à l'Azerbaïdjan. Contre toute logique ethno-linguistique, le Nakhitchevan devient une exclave azérie à la frontière iranienne, séparée du territoire principal par le Zanguezour arménien, tandis que le Karabakh, sans continuité territoriale avec l'Arménie, est attribué à l'Azerbaïdjan en tant que région autonome. Prise en 1921 par le Bureau caucasien du Parti communiste supervisé par Staline, cette décision très contestable fonde encore aujourd'hui juridiquement les prétentions de l'Etat azéri sur le Haut-Karabakh¹.

La décennie des années 1930, qui coïncide avec les grandes purges stalinienne, amorce une période particulièrement difficile pour les pays du Caucase méridional. Si la Fédération de Transcaucasie disparaît en 1936 au profit de trois républiques distinctes (Arménie, Géorgie et Azerbaïdjan), la collectivisation forcée des terres, c'est-à-dire la spoliation pure et simple des paysans, menée au pas de charge par les soviets locaux, entraîne de violentes révoltes dans plusieurs régions, notamment au Karabakh et au Zanguezour, régions

montagneuses propices à la guérilla. La répression bolchevique est effroyable, aboutissant parfois à l'extermination complète de la population de certains villages.

Si la brutalité de Staline, tout auréolé de sa victoire sur l'Allemagne nazie en 1945, réussit à étouffer pour un temps les revendications territoriales à l'intérieur de l'Union soviétique, celles-ci refont surface sous son successeur, Nikita Khrouchtchev. A partir des années 1960, des pétitions demandent au Kremlin le rattachement du Karabakh à la République socialiste d'Arménie. Il faut dire que la situation de l'enclave s'est fort détériorée en raison de la politique que mènent les autorités azéries délibérément. Par exemple, les infrastructures comme les routes, privées d'entretien, sont laissées à l'abandon, de même que le patrimoine architectural; les entreprises locales dépendent toujours de directions extérieures au Karabakh; la scolarisation des enfants arméniens dans leur langue, fortement découragée, devient de plus en plus difficile. En réalité, le pouvoir de Bakou fait tout son possible pour inciter les autochtones à l'exode. Alors que le Karabakh comptait près de 95 % d'Arméniens en 1921, ces derniers ne forment plus que 80 % de la population en 1970. Le risque est grand que l'enclave subisse le sort du Nakhitchevan, progressivement vidé de sa population indigène.

Quoique le rattachement du Karabakh constitue une revendication essentielle aux yeux des Arméniens, la question s'inscrit dans un mouvement plus vaste de réveil identitaire et de réappropriation de la mémoire collective, qui se manifeste de façon spectaculaire lors des commémorations du 50^e anniversaire

du génocide, en 1965. Après des décennies de silence imposé par le régime communiste, les dirigeants de la République, sentant que l'omerta n'était plus possible, prennent les devants en organisant une célébration officielle. Celle-ci est rapidement débordée par une grande manifestation «non autorisée», qui réclame justice pour les spoliations du passé, ainsi que la révision des frontières de l'URSS. A défaut d'éradiquer le mouvement, les autorités cherchent à en limiter la portée et la visibilité. Néanmoins, en 1967, elles inaugurent un mémorial dédié aux victimes du génocide sur une colline à la périphérie d'Erevan.

Par la suite, le durcissement du régime communiste sous la présidence de Léonid Brejnev, notamment en matière de liberté d'expression, annihile tout espoir de modifier quelque peu le statut du Haut-Karabakh. Ce n'est qu'avec l'avènement de Mikhaïl Gorbatchev et de la *perestroïka* que le problème de l'enclave refait surface, et cela dans un contexte particulièrement explosif. Dès l'année 1988, un enchaînement rapide d'événements crée une situation de plus en plus incontrôlable. Le 20 février, le Soviet du Haut-Karabakh, entrant en dissidence, vote le rattachement de la région à la RSS d'Arménie. Ce coup de force est désapprouvé tant par Bakou que par Moscou. En représailles, les dirigeants de la RSS d'Azerbaïdjan organisent un pogrom contre la minorité arménienne de Soumgait, une ville industrielle au nord de Bakou. Cet épisode sanglant, qui rappelle les pires moments de la Première Guerre mondiale, connaît un immense retentissement en Arménie. Il déclenche un processus de migrations croisées qui pousse les Arméniens d'Azerbaïdjan et les Azéris d'Ar-

ménie à regagner leur république respective. Face à ce début de guerre civile, le pouvoir central moscovite, qui mesure mal la gravité des choses, préfère laisser pourrir la situation.

Alors qu'ils espéraient régler la question du Karabakh dans le cadre institutionnel de l'Union soviétique, bon nombre d'Arméniens, confrontés à la mauvaise volonté de Moscou et à sa passivité face aux violences azéries, finissent par remettre en cause la légitimité même du régime communiste. Les mouvements de protestation sont encadrés par un groupe d'intellectuels, le Comité Karabakh, qui se propose de conduire à l'indépendance une Arménie réunifiée. En réponse à l'état d'urgence décrété dans la République, on organise une grève générale durant plusieurs mois. De son côté, la RSS d'Azerbaïdjan ferme ses frontières, soumettant sa voisine à un blocus économique sévère. Or, malgré l'envoi de troupes, Moscou ne parvient pas à reprendre en main le sud du Caucase. Cette incapacité favorise l'émergence d'autres mouvements centrifuges au sein de l'URSS, notamment en Ukraine et dans les Pays baltes, processus qui conduit à terme à la dissolution de l'Union, effective à la fin décembre 1991. En conclusion, si elle ne saurait expliquer à elle seule les raisons profondes de cet effondrement, la crise du Karabakh n'en constitue pas moins un élément déclencheur de première importance.

Alexandre Pahud

¹ A. et J.-P. Mahé, *Histoire de l'Arménie, des origines à nos jours*, [Paris]: Perrin, 2012, pp. 527-585; E. Peyrat, *Histoire du Caucase au XX^e siècle*, [Paris]: Fayard, 2020.

De la farine au kilowatt : souvenirs d'un pouvoir nourricier

Turgot croyait au marché, à la fluidité des échanges, à la logique du prix. Il libéra le commerce du pain, et oublia ceux qui avaient faim. Aujourd'hui, d'autres pouvoirs, plus proches, prélèvent des dividendes sur l'électricité. Ils parlent de transition, de performance, de solidité. Ils oublient parfois ce que produit une facture de trop, un hiver de plus, une lumière en moins. Le rôle nourricier de l'Etat vacille, et je tente de me souvenir de ce que signifie encore le mot justice.

Il existe, dans le cœur profond de la tradition politique européenne, un pacte plus ancien que les constitutions, plus sacré que les lois: celui qui gouverne doit nourrir. Tout pouvoir se légitime d'abord en rompant le pain, non en redistribuant des rendements. Qu'il s'agisse du roi médiéval ou du syndic moderne, ce pacte demeure, fragile et

souterrain, mais réel. Il s'impose moins par décret que par mémoire: la communauté humaine reconnaît le père à la manière dont il veille sur la subsistance.

Lorsque Louis XVI nomma Turgot au Contrôle général, il crut céder au bon sens. Il remit les clés du royaume à un économiste. Turgot, pétri de certitudes, animé par la logique naturelle des flux, se mit à l'œuvre avec l'enthousiasme froid des hommes qui pensent en équations. Il décida de libérer le commerce des grains. Le blé devint une marchandise comme une autre. Le prix du pain monta. Le peuple gronda.

A ses yeux, c'était le prix de la rationalité. Aux yeux du peuple, c'était le signe qu'on l'abandonnait. Le roi, jusqu'alors figure du grenier, devint le complice du vide. Même absent, même passif, il avait trahi. Il n'avait pas nourri.

Ce que Turgot avait théorisé, c'était la rupture d'une longue fidélité. Le pouvoir, désormais, ne serait plus nourricier. Il deviendrait arbitre, régulateur, garant des flux et non des corps. Il ne donnerait plus: il libérerait.

Aujourd'hui, cette même logique revient sous un autre nom. Elle ne s'annonce plus comme libérale, mais comme pragmatique. Elle ne touche plus au pain, mais à l'énergie. Elle ne s'impose plus par ordonnance royale, mais par conseil d'administration. L'Etat de Vaud, en 2024, affiche un déficit im-

portant — 369 millions — mais détient toujours des parts dans des entreprises qui lui versent des dividendes. La Ville de Lausanne, elle aussi, équilibre ses finances grâce à des retours issus de ses services industriels, sans toujours détailler leurs montants.

Ces dividendes ne tombent pas du ciel. Ils naissent des factures. Ils s'additionnent dans les colonnes publiques à mesure qu'ils s'additionnent dans les boîtes aux lettres des particuliers. Un pouvoir, qui tire bénéfice d'un bien vital comme l'électricité, prend une position comparable à celle que Turgot prit sur le grain: il accepte que ce qui est nécessaire devienne une source de profit.

Le raisonnement se veut moderne. Il s'autorise du bon sens comptable. Il dit: «Si nous ne percevons pas ces dividendes, d'autres le feront.» Il oublie que la question n'est pas de percevoir ou non, mais de ce que signifie ce prélèvement. Lorsqu'un père prélève, il prépare un retour. Lorsqu'un pouvoir prélève sans restituer, il devient distant.

Turgot avait oublié que le roi ne tient pas sa légitimité de son efficacité, mais de sa présence. Un roi peut être pauvre et juste. Il ne peut être riche et absent. De même, un canton, une commune, une autorité politique quelconque, ne devrait jamais se féliciter d'un excédent si cet excédent provient de la gêne de ceux qu'elle prétend protéger.

L'énergie, dans notre monde, a remplacé le pain d'autrefois. Elle est silencieuse, invisible, constante. Elle chauffe les murs, éclaire les chambres, permet la vie nocturne. Lorsqu'elle devient chère, c'est toute la vie qui se resserre. Et lorsque l'Etat se félicite de ses revenus énergétiques, pendant que les ménages baissent leur chauffage, il reproduit, à sa manière, l'erreur de Turgot.

Il ne s'agit pas de revenir aux prix d'Ancien Régime. Il ne s'agit pas de refuser tout dividende. Il s'agit de se souvenir. L'électricité, comme le pain jadis, appartient à l'ordre du nécessaire. Elle n'est pas un bien comme les autres. Elle doit être protégée comme un héritage, non valorisée comme un actif.

Si l'on veut que le peuple reconnaisse encore dans l'Etat autre chose qu'un gestionnaire, il faudra qu'il retrouve dans les gestes politiques une trace de cette ancienne paternité. Celle qui donne avant de prélever. Celle qui veille avant de calculer. Celle qui n'oublie jamais qu'un enfant grelottant pèse plus qu'un excédent comptable.

Ce que Turgot a brisé, nos gouvernants peuvent le réparer. Non par de grandes réformes, mais par des gestes discrets. Réduire les factures. Rendre visible l'usage des dividendes. Transformer les profits en subsistance. Il ne faut pas grand-chose pour que le pouvoir redevienne père.

Yannick Escher

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne
Tél. 021 312 19 14
(le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 14h)
courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4
ICM Imprimerie Carrara Morges

Culte ou spectacle

C'est une bizarrerie touristique fréquente: au lieu de regarder le sujet qui s'offre à lui, d'établir le contact et de s'en pénétrer, maint touriste commence par le mitrailler avec son portable. A vrai dire, il ne regarde le sujet qu'à travers son objectif, ce qui exclut toute approche subjective et réciproque. Il le conditionne et le stérilise dans la boîte à pixels, avec le sentiment d'avoir réglé définitivement le problème. Pour soulager sa conscience, il se dit qu'il contempera ces photos en rentrant d'excursion ou pendant les vacances de Noël. Il ne le fera pas, bien entendu. L'appropriation virtuelle lui suffit.

Cette obsession photographique fait sourire quand il s'agit de paysages ou de monuments. C'est déjà plus délicat quand un père photographie frénétiquement chaque étape de la naissance de son enfant plutôt que de se tenir à la tête du lit et de conforter la parturiente avec des mots gentils. Et c'est encore plus délicat quand il s'agit d'une célébration religieuse.

Pensons aux baptêmes, qui réunissent l'entier de la famille, non-pratiquants et non-croyants compris. Les appareils photographiques crépitent du début à la fin, jetant des éclairs sur le pasteur, les parents, parrain et marraine et sur le pe-

tit enfant. C'est comme si le souvenir de l'acte et la preuve en image qu'on y assistait étaient plus importants que l'acte lui-même. Mais après tout, ils y assistaient effectivement, et c'est peut-être le principal.

Les paroissiens ordinaires sont mal à l'aise. Car le baptême est aussi un acte collectif. Au-delà des répondants immédiats du nouveau-né, c'est l'assemblée elle-même qui s'engage, comme témoin et coresponsable. Le pasteur avisé s'arrange pour n'autoriser qu'un photographe, aussi discret que possible. Les dégâts sont ainsi limités.

D'ailleurs pas besoin de personnes extérieures à la paroisse pour transformer le culte en spectacle. Il arrive, quand le temps est très mauvais ou très beau, que les paroissiens entrent dans le temple comme on entre dans la salle de cinéma avant la projection, échangent des nouvelles, rient, ressortent en attendant que le spectacle commence, ce qui n'est pas sans importuner ceux qui désirent se concentrer ou faire le vide en eux. On est dans le spectacle encore quand le célébrant indique, dans une sorte de générique de fin de culte, le nom de toutes les personnes

qui y ont contribué. Nous n'allons pas jusqu'à proposer qu'on leur rappelle qu'ils doivent se considérer comme des «serveurs inutiles» n'ayant fait que ce qu'ils devaient faire. mais une brève mention collective devrait suffire. Spectacle enfin quand les fidèles inconséquents se rasseyent après les «paroles d'envoi» censées les dépêcher dans le monde et écoutent la musique de sortie sans sortir. Peut-être

une marque un peu maladroite de respect envers l'organiste...? Ce temps de silence non médiatif est un moment mort où le fidèle, incertain, ajuste sa veste ou son chapeau, échange une information avec un voisin trois bancs plus loin, s'impatiente, commence à se lever en espérant qu'il ne sera pas le seul.

Le culte requiert une certaine unanimité de l'assemblée. Dès qu'une personne s'extrait de la célébration, elle trouble le déroulement liturgique qu'on devrait pouvoir suivre en pleine attention et sans arrière-pensée. Même le marguillier ou la marguillière peine à ne pas gêner lorsqu'il ou elle traverse la nef pour baisser le chauffage ou apporter un recueil de cantiques au fidèle oublieux. Cela fait pourtant partie de sa fonction.

L'habitude s'installe aussi d'applaudir à temps et à contre-temps. On applaudit la saynète des enfants du culte de l'enfance, une communication particulièrement intéressante d'un missionnaire, voire une musique de sortie magistralement exécutée. Pour l'heure, je n'ai jamais vu applaudir une prédication, si excellente fût-elle. Mais qui sait? En soi, la dignité du culte n'empêche en rien de battre des mains. Essaie annonce que «tous les arbres de la campagne battront des mains» et le psaume 98 appelle les fleuves à faire de même. Certaines liturgies évangéliques, africaines ou nord-américaines ont magnifiquement intégré le battement des mains et les danses. Mais ces manifestations physiques, qui, avouons-le, sont peu naturelles au Vaudois, sont une contribution à la plénitude de la célébration, non une manifestation extérieure de satisfaction à l'égard du spectacle présenté. Participant intégré ou spectateur critique, on ne peut être les deux.

D'une certaine façon, il y a bien un spectacle. C'est celui que l'assemblée tout entière, avec ses chants, ses prières et la prédication, offre à plus grand et plus haut qu'elle.

Olivier Delacréta

Participant intégré ou spectateur critique, on ne peut être les deux.

Drogue: surveiller ou punir?

A l'heure où, d'un bout à l'autre du globe, les saveurs et les modes s'uniformisent, il est bon de s'apercevoir que le dépaysement est encore possible, notamment en matière de politique de lutte contre le trafic de drogue. Il y a le cas bien connu du Salvador où la matraque et la camisole n'attendent désormais plus les avis de droit. Aux Philippines, on se souvient des purges spectaculaires du président Duterte. Avec moins d'outrance médiatique et davantage de respect pour les institutions, le Chili mène une répression ciblée des gangs, alors qu'en Islande, où la famille n'est, semble-t-il, pas encore réduite à l'état d'abstraction administrative, des milices parentales patrouillent dans les quartiers à la nuit tombée.

Or depuis quelque temps, une nouvelle approche pourrait bien jeter un coup de pied dans la fourmilière du narcotrafic: le modèle veveysan! La ville d'images souhaite installer quarante-quatre caméras de surveillance aux alentours de la gare, où sillonnent les trafiquants depuis plusieurs années. Le projet, chiffré à huit cent mille francs, sera soumis à la population communale le 29 juin prochain.

D'après la Municipalité, ce dispositif aurait un effet dissuasif et contribuerait «à renforcer le sentiment de sécurité». Les défenseurs de l'ordre sont tout émuouillés. Enfin des mesures!

Au risque de casser l'ambiance, nous voyons derrière ce genre de projets davantage de lâcheté que de courage politique, car la surveillance de masse est devenue une facilité à laquelle on recourt trop souvent pour maintenir l'ordre sans risquer de se salir les mains.

Là où une répression ciblée supposerait de discriminer a priori entre suspects et innocents, selon des critères parfois arbitraires, la politique de la surveillance globale a l'avantage d'offrir un traitement tout à fait égalitaire. Dans

le doute, tout le monde est un potentiel coupable. C'est seulement après de longues procédures judiciaires que l'on se permettra d'établir des distinctions et, peut-être, d'intervenir.

D'autre part, l'idéal égalitaire s'accommode mal de toute autorité incarnée. On se méfie de la figure du gendarme qui a le défaut d'être humain et donc faillible. Ajoutez à cela l'hygiénisme de l'homme contemporain qui tient en horreur la violence visible, les cris et le sang; tout compte fait, l'Etat a plutôt intérêt à se cacher derrière un dispositif sans visage, dont la violence est dissimulée et anonyme. Dans ce domaine-là, quoi de mieux que le recours aux technologies? La caméra, l'algorithme ou l'IA sont infaillibles. Ils ne commettent aucune bavure.

Sous nos latitudes, où l'on cultive un humanisme sans bornes, on aime mieux se résigner au fichage de tous, plutôt que de voir un policier pratiquer un plaquage ventral contre un suspect précis. Le culte des Droits de l'Homme et la mystique égalitaire nous conduiraient-ils paradoxalement au seuil d'un totalitarisme doux et horizontal? Entre l'autorité affirmée et la surveillance de masse, il faudra peut-être faire un choix. Le nôtre est fait.

Quelle que soit l'issue du vote, Vevey ne deviendra certes pas une dystopie orwellienne le 29 juin. D'ailleurs, dans le projet de la Municipalité, la vidéosurveillance ne remplace pas d'autres mesures complémentaires. Mais par cet exemple tiré de l'actualité locale, nous voulons mettre en lumière une tendance propre à nos sociétés contemporaines qui, par lâcheté, préfèrent dissuader que réprimer. Or la dissuasion est indifférenciée, là où la répression est sélective, donc moins liberticide et certainement plus efficace.

Colin Schmutz

Paderewski

Depuis 2019, les Editions Infolio à Gollion ont lancé une petite collection fort sympathique, «Presto»: 64 pages et une bonne vingtaine d'illustrations pour présenter une personnalité suisse, illustre ou méconnue. La part du lion revient à des Romands, et déjà 58 titres! Un peu au hasard, mentionnons quelques-uns de ces portraits: Alice Rivaz, Bertil Galland, Marius Borgeaud, Cingria, Coghuf, Davel, Géa Augsburg, Etienne Delesert, Juste Olivier, Ramuz, Charles Secrétan. Antonin Scherrer, le marathonnier de la musicologie, a déjà fourni un *Doret, La musique et le pays* (Cf. *La Nation* n° 2253 du 17.05.2024) et vient de signer un *Paderewski, Le plus suisse des Polonais*. Ce musicien a eu «trois vies au moins»: son engagement patriotique pour la Pologne, sa vie de pianiste virtuose aux Etats-Unis, et sa retraite active dans sa propriété de Riond-Bosson à Tolochenaz. De cet ensemble ne reste aujourd'hui que le pigeonnier octogonal, qui se trouvait au centre d'un parc avicole soigné par son épouse Hélène Paderewska, et qui est visible de l'autoroute.

Durant son séjour morgien, le diplomate ne cesse d'intervenir dans les sphères de décision pour défendre les couleurs et l'existence même de la Pologne. Citoyen d'honneur de Vevey et de Morges, il reçoit également, en 1933, ce titre de la

Ville de Lausanne. Nous ne résistons pas au plaisir de donner ici un extrait de son discours de remerciement: «Le premier devoir d'un étranger que le destin appelle à vivre parmi les hommes d'une autre race est de se faire pardonner son extraction, sa provenance. Il ne doit pas chercher à propager les idées et les doctrines contraires au pays dont il reçoit l'hospitalité. [...] Il n'a qu'à s'adapter au milieu, à son ambiance. Il n'a qu'à obéir aux lois, à respecter les traditions et les mœurs et à aimer les hommes. [...] Je pense avoir accompli mon devoir d'étranger tel que je le conçois, mais je ne crois pas avoir réussi à vous faire complètement oublier mon origine. Evidemment, c'était plutôt difficile. [...] Aujourd'hui, le geste magnanime de la capitale du canton confirme et ratifie le verdict de Vevey et de Morges en me décernant la bourgeoisie d'honneur de l'ancienne et noble cité de Lausanne. Je considère comme un pardon définitif et je l'accepte avec tant de conviction que, déjà, je me sens non seulement Lausannois, mais un peu Vaudois et partant un peu Suisse aussi.»

De nombreuses citations, toutes plus pertinentes les unes que les autres ponctuent la vie foisonnante de ce virtuose qui a l'honneur d'avoir un musée à son nom, depuis 2016 au château de Morges.

Yves Gerhard

La Fête fédérale de gymnastique à Lausanne

Du 12 au 22 juin 2025, Lausanne accueille la Fête fédérale de gymnastique. Organisée tous les six ans, cette grande manifestation attend 65'000 gymnastes et 300'000 spectateurs sur deux week-ends.

Un supplément de la *Feuille des avis officiels* du 9 mai dernier nous apprend notamment que la Fête fédérale a été lancée en 1832 en Suisse alémanique, et

qu'elle a contribué, pour une part, à la création de l'Etat fédéral en 1848.

Restée longtemps un bastion masculin, la Fête fédérale de gymnastique est devenue officiellement mixte en 1984. La dernière édition de la Fête en terre vaudoise a eu lieu en 1951. On s'attend à dix jours animés et colorés dans la capitale olympique.

A. R.

Un naturaliste de notre temps

Vous habitez au quatrième étage d'un immeuble plutôt laid. Chaque matin vous voyez de votre chambre à coucher un tilleul, un bouleau où des pies font leur nid, un pin, des érables. De votre balcon, dès la fin de l'automne, au travers des arbres défeuillés, vous apercevez le clocher de l'église et la tour ronde et blanche du château. Les saisons défilent, les nuances de vert, de jaune et de rouge des feuillages se détachent sur le bleu du ciel. La neige recouvre parfois les branches. Dans la nuit profonde, quand l'éclairage public s'éteint, vous voyez celles-ci frémir ou se plier, parfois à gauche à cause de la bise, parfois à droite, dans le vent, sous une pluie bienfaisante. Dès la fin mars, le chant des oiseaux vous réveille.

Chaque année ces splendeurs renouvellent votre joie tranquille, jusqu'au jour où la *Feuille des avis officiels* vous informe qu'un promoteur immobilier fera abattre tous les arbres. A leur place s'érigera un immeuble aussi haut que le vôtre, avec un ascenseur à voiture. La circulation augmentera sur le chemin d'accès.

De multiples oppositions à ce projet font gagner du temps, mais l'abattage et le chahut des travaux semblent inéluctables.

Pour couronner le tout, à huit kilomètres de là, dans le village lacustre de votre enfance, un projet de construction hôtelière ravagera un parc doté d'arbres splendides, voisin de la maison familiale.

L'éditorialiste de *La Nation* a traité du thème de la *dépossession*. Vous voilà *dépossédé*.

Nous lisons alors avec une attention avivée *Une vie pour la nature*, de Julien Perrot (La Salamandre, 2025). Sur la couverture, on voit l'auteur dans la verdure, appuyé à un arbre. Nos lecteurs connaissent sans doute Julien Perrot, médiatisé depuis quarante ans. Notre épouse eut la chance de l'avoir comme élève au collège d'Aubonne alors qu'il rédigeait les premiers numéros de *La Salamandre*, revue que s'arrachent les amoureux des plantes et des animaux depuis 1983.

Perrot est né en 1972, à Allaman, dans une partie de la Côte enlaidie par les centres commerciaux, les parkings et les ronds-points. Sa famille y possède depuis 1887 un domaine de 22 hectares, agricole et viticole. Jeune quinquagénaire, il tire le bilan d'une vie au service de la nature. Homme d'action contemplatif, patron, père de famille, il n'a rien de l'écologiste wokiste dont nos médias raffolent. Il se présente comme

un naturaliste «*qui se réjouit de toute rencontre avec le monde vivant, aime être dehors en pleine nature, et s'organise parfois de petites expéditions préméditées pour observer au bon endroit et au bon moment telle ou telle créature [...] Il regarde, observe, ausculte... il aime nommer pour se souvenir, pour graver dans sa mémoire telle ou telle particularité, pour essayer modestement de comprendre ce qu'il voit, entend ou sent autour de lui.*» Perrot distingue onze sous-espèces de naturaliste. Il ne se compte pas parmi les *spécialistes, collectionneurs, protecteurs ou militants*, mais se définit comme un *passer, sachant transmettre des connaissances et des émotions capables de remuer les consciences*.

La passion des plantes, des arbres et des animaux l'a saisi tout petit. Il lui était pourtant presque impossible de voir un oiseau dans le ciel, car il souffrait d'un grave handicap visuel. Avec ses lunettes en cul de bouteille, il passa vite pour l'intello de sa classe, que ses camarades persécutaient. En outre, ses parents se séparèrent. Il dut quitter le domaine enchanté pour le bourg d'Aubonne. Il confia alors ses soucis à... un peuplier. Sa passion et le soutien d'un instituteur fou de paléontologie, organisant des sorties en campagne, le préservèrent de la dépression. Son odorat et son ouïe se développèrent, compensant sa vue déficiente. Au gymnase, la boule au ventre se dénoua. Des lentilles de contact avaient remplacé les *épais lorgnons*. Il noua des amitiés. Il donna libre cours à son naturel porté à l'échange et au partage.

Julien a conservé l'esprit d'enfance, libéré de la cruauté liée à cet âge. Il ne semble pas appartenir à une religion instituée, malgré quelques allusions à François d'Assise. *Il faut prendre soin de la vie qui nous a été confiée*, avance-t-il. Par qui? Il ne le précise pas, mais le mot miracle apparaît souvent sous sa plume. *Le miracle de la vie* l'enthousiasme, notamment les naissances des salamandres, des oiseaux ou des papillons, et surtout celles de ses enfants, deux filles et un garçon.

Les soucis familiaux ne l'ont pas épargné, ni les embarras professionnels. Perrot est en effet patron d'une entreprise florissante, il a vingt-huit salaires à verser chaque mois. Il n'est pas antimonétaire, ni ennemi de l'économie ou de la technique. Passionné autant par l'écriture que par la nature, il utilisa dès son jeune âge tous les moyens à disposition pour produire douze numéros d'un tout petit journal, *Paléontologie*. La machine à écrire de sa mère et les stencils bleuâtres de l'école furent ses premiers outils. Un peu plus tard, alors que quelques numé-

ros de *La Salamandre* avaient déjà paru, les médias repérèrent le petit Julien. La firme Apple lui prêta puis lui offrit un ordinateur. Son grand-père maternel lui fit cadeau d'une imprimante-laser fort coûteuse à l'époque. Alors que le sculpteur et peintre animalier Robert Hainard, soutien de Julien, s'enveloppa de lourdes couvertures de laine lors des affûts et des bivouacs, notre naturaliste bénéficia des progrès en matière de housses et de sacs de couchage.

Plusieurs fois, la faillite menaça la revue, il fallut licencier des amis, mais Perrot se sortit des ennuis, habile à trouver des mécènes et des collaborateurs efficaces auxquels il savait déléguer certaines tâches de gestion, se concentrant sur la part créative de son affaire. Il reconnaît *qu'il n'assuma pas toujours correctement le rôle de chef qu'il n'avait jamais cherché*. Patron et entrepreneur à succès, il le devint pourtant. L'impact écologique négatif des outils utilisés pour moderniser *La Salamandre* ne lui échappe pas: d'inévitables voyages en avion, la chaîne YouTube et ses 133'000 abonnés, des séries télévisées, des films, une version de la Salamandre pour les adultes, deux pour les enfants, le Festival nature à Morges. Malgré la numérisation tous azimuts, Perrot n'entend pas renoncer aux versions papier.



En dépit de nombreuses sollicitations, le naturaliste s'est bien gardé d'adhérer à un parti. Il affirme à raison que l'affiliation à une chapelle politique affaiblirait son influence. En 2023 il s'engagea pour l'initiative sur la biodiversité, participant à un débat contradictoire télévisé. Malgré une émotion palpable et un talent oratoire prononcé, Perrot ne put faire pencher la balance; le peuple rejeta l'initiative à 63 %.

Homme d'action, notre naturaliste n'a pas le droit d'être pessimiste. *Je suis positif par nature, dit-il, et en même temps, j'ai besoin de voir la vérité en face. Un effondrement est possible, non pas la fin du monde, mais celle de notre monde de confort et de surconsommation dévoreuse de ressources [...] la fête est bientôt terminée.* Perrot refuse pourtant le survivalisme et une vie de marginal. L'éco-anxiété existe, mais *observer les animaux, regarder les étoiles, marcher pieds nus dans l'herbe, partager des moments dans une forêt ou au bord d'une rivière avec ceux qu'on aime, cela peut faire beaucoup de bien [...] Se mettre en action est un ressort puissant [...] je me concentre sur le périmètre que je peux influencer, et j'essaie de lâcher prise sur ce qui ne m'appartient pas.*

Travail, famille... nature: une devise qui conviendrait peut-être à Julien Perrot, naturaliste avec lequel il fait bon s'entretenir.

Jacques Perrin

Référence: Julien Perrot, *Une vie pour la nature*, la Salamandre, 2025, 336 pages.

Quatre lettres

Le Lötschental ne fait déjà plus la une des journaux; l'Ukraine et Gaza sont devenues des sous-rubriques de la page «Monde»; le naufrage de la flotte Belle Epoque du Léman éveille encore un tout petit peu d'intérêt et celui du Conseil d'Etat plus aucun. Tous ces sujets se sont effacés devant LA nouvelle affaire qui agite aujourd'hui l'esprit des Vaudois: le nouveau logo de l'Université de Lausanne (UNIL).

LE COIN DU RONCHON

Pour notre part, nous n'avons rien à dire contre ce nouveau logo, qui se résume juste à quatre lettres sur un fond bleu – avec tout de même, pour une fois, une majuscule au début. Ce qui nous agace, en revanche, c'est de lire tout le fatras de bêtises qui s'écrit à son sujet.

Ainsi beaucoup de commentateurs se plaignent que cette nouvelle identité visuelle est hors de prix. La presse évoque 120'000 francs (uniquement pour la création graphique, sans l'adaptation sur chaque support). Les graphistes interrogés répondent qu'un tel prix est dans la norme et qu'il faut beaucoup de travail pour aboutir à cette création... Les uns et les autres peuvent être renvoyés dos à dos car, d'un côté, il est assez plausible que ce prix soit passablement surévalué par rapport au travail effectué;

mais, d'un autre côté, un tel montant semble étonnamment bas par rapport à ce que l'on a parfois pu voir, surtout pour un tel client dont la capacité financière n'est guère limitée.

Autre exemple: le citoyen lambda se plaint qu'il n'y ait pas eu de *large consultation*. Les graphistes répliquent, en substance, que les simples pékins ne sauraient avoir un avis avisé sur la question et qu'on risquerait d'obtenir autant d'opinions différentes que de personnes consultées. En cela, ils n'ont pas forcément tort. Mais ils se sentent obligés d'ajouter qu'un logo n'est pas une affaire de goût, qu'il résulte au contraire d'une science rigoureusement scientifique et d'un travail hyper-professionnel «pour obtenir un résultat cohérent avec les valeurs que veut renvoyer l'Université». Or on voit bien que ce n'est pas le cas ici puisque le nouveau logo n'affiche aucun militantisme politique. La réalité est que, au-delà de quelques réflexions d'ordre pratique, un logo reste *précisément* une question de goût. Mais, bien sûr, pas le goût de n'importe qui: c'est le goût de celui qui décide, le goût du chef (qui se trouve être généralement le graphiste lui-même, parfois exceptionnellement le client).

Pourquoi invoquer la science plutôt que l'autorité personnelle? Pourquoi cette pudeur tellement intellectuelle à affirmer que, dans quelque domaine que ce soit, il faut un chef, que c'est lui qui décide et que c'est ainsi et pas autrement?

Julien Perrot aime ces alexandrins de Rimbaud, chantant le contact sensuel avec la nature:

Sensation

*Par les soirs bleus d'été, j'irai dans les sentiers,
Picoté par les blés, fouler l'herbe menue:
Rêveur, j'en sentirai la fraîcheur à mes pieds.
Je laisserai le vent baigner ma tête nue.*

*Je ne parlerai pas, je ne penserai rien:
Mais l'amour infini me montera dans l'âme,
Et j'irai loin, bien loin, comme un bohémien,
Par la Nature, – heureux comme avec une femme.*